SYNTHÈSE

SAS / SASU

Constitution

Associés : 2 minimum en SAS, 1 seul en SASU, personne physique/morale
Capital social : pas de minimum, tous les apports
Objet social : libre
Dénomination : libre
Conditions de forme : classiques

Fonctionnement

Associés :
droits politiques, droits pécuniaires, vote pris en fonction des dispositions des statuts, cession des parts libre (sauf disposition contraire), responsabilité limitée aux apports

Direction :
personne physique ou morale, associé ou tiers, tous pouvoirs (possiblement limités dans les statuts), responsabilité civile et pénale, cumul contrat de travail sous conditions, révocation par les associés selon les statuts ou judiciaire

Contrôle

CAC obligatoire à partir des seuils classiques, ou sur demande associé(s), ou sur décision de justice, procédure des conventions réglementées

Dissolution

Causes communes et spécifiques (notamment capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social)
Conséquences communes (si associé unique SASU personne morale, supporte les dettes sociales)

Transformation

Passage dans une société avec accord des associés, selon majorité prévue par les statuts
Passage en SASU avec réunion des actions en une seule main